



Ets PAILLARD
SARL SALOMELMAR
Z.A de Prat Pip Sud
110, rue Jean Monnet
29490 GUIPAVAS
Tél. : 02.98.44.22.61
mobilier@paillard.bzh

Mobilier - Systèmes d'Impression et d'Encaissement

**LYCEE SAINTE-ANNE
BREST**

**Contrat de location de casier
2018-2019**

///Emplacement réservé au service interne///

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Consigne No. : _____

Règlement Chq de 27 €	Caution Chq de 20 €

Aux fins d'une location de consigne entre les parties contractantes désignées ci-après :

Ets PAILLARD (SARL Salomelmar)
(Désignés comme auteur du contrat)
et :

Nom de l'élève *

Prénom de l'élève *

Taille de l'élève *

 m

Pour la hauteur du casier

Mail :

.....@.....

Nom du responsable légal *

Prénom du responsable légal *

Adresse *

Code postal *

Ville *

Numéro de téléphone *

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fixe

Portable

Classe en 2018-2019 *

Année scolaire

<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="8"/>
<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="9"/>

Nom de l'école

* Champs obligatoires

LYCEE SAINTE-ANNE - BREST

- L'auteur du contrat autorise le bénéficiaire de ce dernier, à compter de la rentrée prochaine, à utiliser une consigne qui lui sera attribuée pour y déposer le matériel scolaire ou autres objets.
- Le bénéficiaire du présent contrat s'engage à renvoyer, dans le délai précisé ci-dessus, ledit contrat dûment rempli, daté et signé, joint d'un chèque de 27€ (TVA incluse) pour la location et d'un chèque de 20€ au titre de la caution. Le contrat sera considéré comme nul s'il manque l'un de ces trois éléments. **En cas de scolarisation de plusieurs enfants, merci d'établir des chèques de caution bien distincts.**
- Le contrat est valable l'année scolaire. **Aucun remboursement ne sera effectué, même en cas de départ prématuré de l'élève ou de changement d'avis sur la location.**
- En aucun cas, le bénéficiaire ne doit établir un double de sa clé, sans l'accord préalable du propriétaire :** Ets PAILLARD.
- En cas de perte/casse de la clé ou de dégradation de la consigne, l'auteur du contrat portera à l'encaissement le chèque de caution de 20€ et n'interviendra sur le casier, qu'à réception d'un nouveau chèque de caution du même montant.
- Le bénéficiaire du contrat reçoit une clé ou un code pour l'utilisation de la consigne. Cette clé doit être restituée après résiliation ou à la fin du contrat. **La restitution de la clé doit se faire directement au propriétaire des consignes : Ets PAILLARD – Date limite de restitution : le 23 juillet 2019, passée cette date, le chèque de caution sera porté à l'encaissement.**
- L'auteur du contrat remet la consigne en bon état au locataire. L'auteur du contrat n'est, en aucun cas, responsable du contenu de la consigne. La Direction de l'école se voit autorisée à ouvrir la consigne, sans l'accord du bénéficiaire, en cas de besoin.
- Au terme du contrat ou à sa résiliation, le bénéficiaire se doit de vider complètement sa consigne et de la nettoyer de toute souillure causée par son utilisation, de noter s'il y a eu dégradation, et de ne garder aucune clé ni double de clé en sa possession.
- Pour tout dysfonctionnement constaté sur la consigne, le locataire NE DOIT EN AUCUN CAS FAIRE APPEL A L'ECOLE et doit prendre contact avec le propriétaire : Ets PAILLARD → ✂ Coupon avec les coordonnées à découper en haut, à gauche du présent contrat.**

La location à régler, qui est mentionnée à l'Art. 2 du présent contrat ainsi que la caution pour la clé sont payables par chèques à l'ordre de : Ets PAILLARD.



Fait à Guipavas, le 21 février 2018

Fait à , le 2018

ETS PAILLARD

110 rue Jean Monnet
29490 GUIPAVAS
Tél: 02.98.44.22.61
Site: www.paillard.bzh

Auteur du contrat : Ets PAILLARD - SIRET 49406456100025

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »
Bénéficiaire du contrat (pour les moins de 18 ans, son responsable légal)

PROPOSITION DE LOCATION DE CASIER

DOSSIER A RENDRE
AU PLUS VITE
NOMBRE DE CASIERS LIMITE

Chers parents, chers élèves,

En accord avec la direction de l'établissement, nous vous proposons des casiers élèves, fermeture à clé ou à code (selon les écoles) pour y entreposer vos objets personnels.

En raison de la taille généreuse des casiers : 46 x 35 x 55 cm, vous disposez de suffisamment d'espace pour un matériel scolaire d'arts plastiques, les livres et cahiers ainsi que les sacs de sport ou encore les casques.

La gestion, la maintenance et l'entretien régulier effectués par nos collaborateurs sont compris dans la location de **27 €** pour l'année scolaire accompagné d'un chèque de caution de **20 €** qui ne sera encaissé qu'en cas de perte, ou de casse de clé ou bien de dégradation volontaire du casier.



Afin de gérer au mieux le nombre d'armoires à prévoir pour la rentrée prochaine merci de nous renvoyer le formulaire ci-joint (au verso)

AU PLUS VITE

Par courrier à :

Ets PAILLARD
A l'attention de Bénédicte
110, rue Jean Monnet
29490 GUIPAVAS

